

Demande déposée le 31/05/2023

N° DP 22084 23 C0042

Par : Monsieur Michel BOHIN
Demeurant à : 10 Carrault
Dolo
22270 Jugon les Lacs Commune Nouvelle
Pour : pose d'un portail et d'une clôture
Sur un terrain sis à : 10 Carrault, Dolo
Cadastré : 051A504, 051A505

Surface de plancher créée : m²

Nb de logements :

Surface du terrain : 207,00 m²

Le Maire de JUGON-LES-LACS commune nouvelle,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/02/2009, modifié le 06/05/2010, le 07/05/2015, le 03/09/2015, le 28/05/2020, le 19/11/2020 et mis à jour le 19/11/2020 (Commune de Dolo)

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Fait à JUGON-LES-LACS commune nouvelle, le 16 juin 2023

Par délégation,
Le Maire Adjoint,


Jean-Charles ORVEILLON

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage en mairie du récépissé de dépôt de la demande : 31-5-23

Date d'affichage en mairie de la décision : 21-6-23

Date de transmission en Préfecture de la décision : 21-6-23